

Toute la question de l'enseignement des langues est importante pour le Canada, et je suis heureux d'avoir l'occasion d'en parler au cours du débat sur l'Adresse. Dans le peu de temps mis à ma disposition, je tiens à dire que j'espère que le gouvernement réexaminera tout le programme des subventions accordées aux provinces pour l'enseignement de la deuxième langue. Il ne fait aucun doute qu'il faut commencer à enseigner une deuxième langue dès le jeune âge, et il est également évident qu'on obtient ainsi de biens meilleurs résultats qu'en essayant d'enseigner une deuxième langue à un adulte. Mais les efforts ne doivent pas être éparpillés, et peut-être devrions-nous envisager, au moins au début, la concentration de fonds dans les districts bilingues du Canada comme un véritable commencement. Des recherches appropriées devront être effectuées afin de reconnaître les objectifs véritables et réalisables, le degré d'efficacité des programmes de formation et une proportion réduite des étudiants par rapport aux enseignants.

Dans ce domaine tout entier, il ne faudrait plus essayer de respecter des délais impossibles, et nous devrions agir de telle façon que la prochaine génération—je ne dis pas dans 100 ans, bien que le premier ministre parle toujours du siècle prochain—ceux qui sont aujourd'hui des enfants, soient capables de communiquer entre eux dans les deux langues officielles.

Il n'est pas du tout question de la capitale nationale du Canada dans le discours du trône. Je le déplore parce que la question revêt, selon moi, une importance particulière pour le pays, non seulement du point de vue des sujets que j'ai abordés, mais aussi du point de vue des personnes qui habitent la région de la capitale nationale. Il ne fait pas de doute qu'aucun organisme fédéral n'exerce d'influence aussi profonde sur la vie et le développement de la région d'Ottawa.

Je pense que le moment est venu de passer en revue ce qu'a fait la Commission de la capitale nationale pour développer cette région, et en ce qui concerne ses relations avec les autres autorités de la région. Je m'empresse de préciser que je n'entends pas me livrer à une grande inquisition sur la Commission de la capitale nationale, loin de là, mais il est vrai que, depuis 1954, elle n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie.

Au cours des dernières années, la CCN a changé d'orientation. Autrefois, elle construisait des routes et se chargeait de leur entretien et de celui des parcs d'agrément. Aujourd'hui, la CCN a dépassé ce stade primitif pour devenir un élément important de la vie de la région. Pendant ce temps-là, les organismes locaux et municipaux ont aussi changé. Il existe maintenant des municipalités régionales importantes et puissantes des deux côtés de la rivière des Outaouais.

La CCN planifie et fait construire de longues promenades et effectue d'autres ouvrages qui ont une influence sur l'aménagement et le développement de l'ensemble de la région. Elle possède ou gère des installations et des édifices gouvernementaux qui affectent les recettes des municipalités locales. Elle est propriétaire des plus vastes terres non bâties, la zone de verdure, qui traverse et entoure Ottawa et les cantons de Nepean et de Gloucester.

Elle a entrepris des travaux de construction d'égouts et d'installations de traitement des eaux usées, ainsi que d'autres ouvrages, influant ainsi sur le développement des secteurs public et privé. Elle possède de vastes terres aménageables en parcs. Bref, son influence sur la région et la ville d'Ottawa, les cantons de Nepean et de Gloucester, les villes de Vanier et de Hull et la région de la Gatineau est très vaste. Je pense qu'étant donné les nou-

velles attributions de la Commission, le moment est venu d'en étudier à fond les structures et les activités.

Nous devrions peut-être voir maintenant si la Commission de la capitale nationale devrait comprendre des représentants des autorités locales ou régionales. C'est un projet que nous avons conçu et que nous avons abandonné. Nous devrions peut-être l'étudier de nouveau d'après ces changements. Nous devrions peut-être voir s'il existe des processus de consultation qui permettraient que des relations plus étroites s'établissent entre la CCN, «l'extension municipale» du gouvernement fédéral, et les municipalités locales des environs.

Quel est l'avenir de la zone de verdure dans les vingt prochaines années, et de quelle manière influencera-t-elle le développement, si elle y parvient? Existe-t-il une politique agricole pour cette zone? Peut-on en faire une zone agricole pilote pour le reste du Canada? Comment affectera-t-elle le développement des habitations unifamiliales, des appartements de luxe, des quartiers commerciaux et industriels et tous les autres problèmes de distribution dans ces endroits? Est-il possible de centraliser et de mettre en valeur dans la région de la capitale nationale le caractère multiculturel de notre pays? Ce n'est pas le cas actuellement. Il serait très sain qu'on le fasse.

Quel rôle la Commission de la capitale nationale joue-t-elle réellement dans l'élaboration d'un réseau de transport destiné à la région de la capitale nationale? En ce qui concerne seulement le secteur que je représente, en 20 ans, la population qui comptait 2,000 âmes a été portée à 60,000 ou 70,000 âmes. La Commission de la capitale nationale devrait-elle être représentée au sein d'une commission des transports de la capitale nationale pour desservir les deux côtés de la rivière? Je suis sûr qu'il y a de nombreuses manières de répondre à ces questions et bien d'autres questions à soulever.

Une telle étude qu'entreprendrait, comme cela c'est fait auparavant, un comité mixte de la Chambre et du Sénat, ou encore un comité de la Chambre seule, fournirait des réponses véritables et permettrait au public, aux députés, aux organismes de planification, aux associations agricoles et industrielles et, de façon générale, aux fonctionnaires et au gouvernement lui-même, de faire connaître leurs vues sur ce rôle. Je suis convaincu que la Commission et son personnel verraient d'un bon œil une enquête de ce genre; c'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à y songer en établissant l'ordre des priorités.

C'est vendredi soir, monsieur l'Orateur, et j'ai retenu les députés assez longtemps. Je veux vous remercier, monsieur l'Orateur, et par votre entremise, mes collègues de m'avoir écouté alors que je prononçais mon premier discours.

**Des voix:** Bravo!

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter d'avoir été nommé à nouveau Orateur de la Chambre des communes. Comme il ne reste que quelques minutes avant cinq heures, la Chambre serait peut-être disposée à dire qu'il est cinq heures et à me permettre de garder ma place sur la liste? Dans ces conditions, je n'aurais pas d'objection à dire qu'il est cinq heures.

**M. l'Orateur:** On vient de suggérer de dire qu'il est maintenant cinq heures. Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Puisqu'il est cinq heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 11 heures.

(A 4 h 51, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)